mairie de
COUSANCE

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

Procès Verbal

Le Président

La Secrétaire

MAIRIE DE COUSANCE
39190 - JURA



Intervention de Monsieur David Le Drogo, Directeur Technique du Groupement Foot Porte du Jura

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

- L'intervention de Monsieur David Le Drogo a débuté dès 20 h 00. Celle-ci s'est terminée à 20 h 35 et a précédé notre conseil municipal.

Monsieur David Le Drogo présente le projet de l'association Foot Porte du Jura.

Il est venu expliquer aux élus les ambitions et les projets qu'il entend donner en faveur de notre territoire. Nous avons pu noter ses capacités et la maîtrise qu'il détient sur la thématique du football et de ses évolutions, lesquelles ont été appréciées par les élus et qui sont très encourageantes.

- Ouverture de la séance à : 20 h35
- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
- Présents à la séance : 11 Quorum : 8
- Date de convocation : 6 octobre 2022

- Présents :
- BRETIN Christian, ROUX Philippe, BOUGAUD Josiane, COLONOZET Nathalie, LIEVIN Daniel, MENOUILLARD Aline, LAZZARONI Anthony, RIVATTON Xavier, FORAS Annie, PETITJEAN Cyril

- Absents excusés :
  - JOUFFROY Brigitte
  - SEGON Astrid donne procuration à DAUVERGNE Eliane
  - GAUDILLAT Bruno donne procuration à BRETIN Christian

- Président : BRETIN Christian
- Secrétaire: COLONOZET Nathalie

Demande de rajout à l'ordre du jour
Délibération vente d'une petite parcelle
à Monsieur Kurt Cengiz

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

La demande de rajout est approuvée à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- Intervention de Monsieur David Le Drogo, Directeur Technique du Groupement Foot Porte du Jura,
- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du Jeudi 18 Août 2022,
- 2/ Dans le cadre de la sobriété énergétique, délibération pour éteindre l'éclairage public de 23h à 5h du matin,
- 3/ Délibération pour l'achat d'un local d'une surface brute d'activité en faveur de l'établissement de deux médecins après la réalisation des travaux qui s'imposent. Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 mars 2022,
- 4/ Délibération pour l'obtention de subventions concernant l'achat et les travaux du local ci-dessus désigné,
- 5/ Délibération pour octroyer les subventions aux associations concernant l'année 2022,
- 6/Délibération pour octroyer à l'association les P'tits Montagnards une aide en faveur de la location d'un caroussel dans le cadre du marché de Noël,
- 7/ Délibération pour attribuer à titre exceptionnel au Groupement Foot Porte du Jura une subvention destinée à la création d'un album photo présentant chaque joueur de football,
- 8/ Délibération pour une subvention exceptionnelle versée à l'Amicale des Pompiers de Cousance pour leur contribution dans le cadre de la fête patronale,
- 9/ Délibération pour renouveler le contrat d'activité de Monsieur Jean Gallat,
- 10/ Délibération pour la location à titre provisoire d'un logement communal situé 87 Grande Rue en faveur d'un couple sinistré qui résidait à Val Sonnette,
- 11/ Questions diverses.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 18 août 2022



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 18 août a été approuvé à l'unanimité des présents.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

2/ Dans le cadre de la sobriété énergétique, délibération pour éteindre l'éclairage public de 23h à 5h du matin



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Le contexte

Entre le 10 octobre 2021 et le 10 octobre 2022, le budget municipal consacré aux dépenses énergétiques que sont l'électricité, le gaz et les carburants ont augmenté de 28,5 % pour des volumes consommés qui sont relativement stables d'une année à l'autre.

Les coûts énergétiques pour l'exercice 2022 ont été anticipés c'est ainsi que les encours budgétisés ont été les suivants :

	2021	2022
Electricité	40 000 €	50 000 €
Combustible	15 000 €	30 000 €
Carburant	6 000 €	12 000 €

Face à cette hausse considérable et qui va vraisemblablement se poursuivre, il nous convient d'agir :

- Tout d'abord sur le plan comportemental en agissant sur nos habitudes de vie au sein de notre Mairie, en éteignant les lumières, en réduisant la température des locaux, en éteignant les ordinateurs, en économisant le carburant de nos véhicules professionnels.

- En optimisant nos contrats EDF pour l'éclairage public.

- Et enfin en réduisant la consommation électrique liée à l'éclairage public.

Toutefois, une réduction de la consommation électrique liée à la station de pompage pour l'eau potable n'est évidemment pas envisageable bien que cette consommation représente annuellement près de 26 000 kwh.

Il conviendra dans un deuxième temps de réfléchir à la très forte consommation électrique du terrain de foot qui s'établit annuellement à hauteur de 58 000 kwh.

La consommation électrique de l'éclairage public

Elle était de 147 780 Kwh en 2017.

Elle s'établit à 115 988 Kwh en 2021.

Soit une baisse de 21,5 %.

Les nouveaux éclairages les de la Grande Rue et de la rue de la Gare sont une source d'économie considérable sur la consommation électrique liée à l'éclairage public.

En 2021, l'éclairage public pour 115 988 kwh a représenté un budget de 17 052,33 € qui correspond à 2,3 % du budget fonctionnement communal.

Notre objectif : réduire le temps de l'éclairage public

En allumant l'éclairage public toute l'année nous avons dépensé 17 052 € en 2021 pour un éclairage moyen journalier de 11 heures.

En coupant l'éclairage de 23h à 5h du matin c'est 6 heures d'économie que nous réaliserons quotidiennement.

Cette réduction de l'éclairage public nous permettra ainsi d'obtenir un gain financier annuel de l'ordre de 7 700 € (base prix du kwh 2021 / 0,147 € Kwh).

Madame Eliane Dauvergne informe les élus, qu'elle s'abstiendra au moment du vote, car pour cette dernière, l'extinction totale de l'éclairage public entre 23 h 00 et 5 h 00 constitue une source d'insécurité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 12 voix pour et 1 abstention : Eliane Dauvergne

3/ Délibération pour l'achat d'un local d'une surface brute d'activité en faveur de l'établissement de deux médecins après la réalisation des travaux qui s'imposent.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 mars 2022.



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Pour favoriser l'exercice de deux médecins généralistes à Cousance, nous avons lors du Conseil Municipal du 12 mars 2022 délibéré en faveur de l'achat d'un local brut d'activité contigu aux locaux de la Maison d'Assistantes Maternelles.

Ce local commercialisé par Monsieur Sylvain Rochet gérant de la SARL SYCAN, avait été négocié au prix hors taxes de 120 000 €.
L'Office Notarial chargé de la vente nous avait annoncé par erreur que le prix de vente n'était pas assujetti à la TVA or il l'est.
C'est seulement en avril 2023 que nous serions exonéré de taxe. Car cette TVA disparaît trois ans après la déclaration d'achèvement des travaux, soit en avril 2023.

Nous avions alors convenu en lien avec Mr Rochet d'attendre le mois d'avril 2023 pour procéder à l'achat effectif par acte authentique.
Or aujourd'hui, Mr Rochet a un besoin de trésorerie en faveur de son entreprise et il ne peut attendre avril 2023.
C'est la raison pour laquelle il consent souhaite dès aujourd'hui nous vendre ce même bien immobilier au prix de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC au lieu de 120 000 € HT, ce qui devient une réelle opportunité pour notre commune.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents.

4/ Délibération pour l'obtention de subventions concernant l'achat et les travaux du local ci-dessus désigné



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Nous souhaitons obtenir les subventions DETR en faveur des travaux liés à l'aménagement d'un local contigu à la MAM pour l'établissement de deux médecins généralistes.

Montant de l'investissement immobilier : 100 000,00 €

Montant des travaux hors Maîtrise d'oeuvre : 70 935,00 €

Subvention demandée :

- DETR 40 % de 70 935 € soit : 28 374,00 €

Subvention déjà obtenue

- DST 25 % de 70 935 € soit : 17 735,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents.

5/ Délibération pour octroyer les subventions aux associations concernant l'année 2022



Monsieur Anthony Lazzaroni présente le dossier.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Associations	2021	Proposition 2022
ADMR	900 €	900 €
AFM (Téléthon)	200 €	200 €
FNACA	200 €	200 €
Cyclo Club	200 €	0 €
Bibliothèque	600 €	600 €
Souvenir Français	150 €	100 €
Donneurs de sang	500 €	450 €
Judo Club	400 €	500 €
Sapins de Bian	300 €	300 €
Théâtre	200 €	0 €
Twirling bâton	250 €	200 €
Desi Delà	200 €	0 €
Itinéraires et découvertes	200 €	0 €
Chœur du bon pays	350 €	350 €
Tennis de table	100 €	50 €
Gymnastique	200 €	200 €
Aïkido	250 €	350 €
Amicale pompiers	150 €	150 €
ESR Foot	2 000 €	2 000 €
Body Physics	400 €	400 €
Ass. Valentin Hauys	50 €	50 €
Tennis Club	150 €	450 €
Cuiseaux Pays des peintres	50 €	50 €
Retraite Sportive	200 €	200 €
Les Ptits Montagnards	350 €	350 €
MAM crocos	200 €	150 €
Amuse Hand	150 €	0 €
Aikishintaiso	0 €	100 €
PEP 39	100 €	100 €
ACCA Cousance	150 €	200 €
Sport Boules	0 €	200 €
TOTAL	**9 150 €**	**8 800 €**

Monsieur Anthony Lazzaroni propose les subventions attribuables aux associations pour l'exercice 2022.
Il indique que la commission animation a dernièrement examiné chaque demande. Toutes les propositions pour 2022 ont été validées par cette commission réunie tout dernièrement.
Trois associations que sont le Souvenir Français, la Mam Crocos Rigolo et le Don du sang ont vu leur subvention diminuée. Elles avaient effectivement bénéficié de la prime Covid à hauteur de 50,00 € en 2021.
Monsieur Christian Bretin précise qu'il était présent à l'assemblée générale de l'association du tennis. Il a noté que le club fait apparaître d'excellents résultats, que son effectif croît de façon significative et que les dirigeants apprécient la présence des deux courts cousançois mis à disposition du club.
Il signale que 30 joueurs locaux adhèrent au club de tennis.

Il a été demandé à chaque association de fournir son bilan, ses perspectives et ses projets. Les associations qui n'ont pas retourné le dossier demandé ont vu leur subventions 2022 diminuées de 50,00 euros.
Monsieur Philippe Roux indique qu'il aurait pu être envisagé de supprimer la subvention.
Monsieur Anthony Lazzaroni répond que cette mesure aurait peut être été trop brutale, puisque ce dispositif est mis en place pour la première fois.

Plusieurs élus expriment leur désapprobation au regard du montant de la subvention à destination du foot qu'ils trouvent trop conséquente.
Un débat s'engage sur ce thème.
Les budgets qui ont toujours été conséquents pour le foot, constituent un fait avéré qui s'applique à Cousance comme partout ailleurs.

Le coût de l'éclairage du terrain de foot a également été évoqué.
Ce sont des ampoules halogènes, trop énergivores qui sont actuellement utilisées.
Il conviendra de conduire une étude qui nous permettra vraisemblablement de tendre vers un éclairage led beaucoup plus économique.
Il a été évoqué aussi le fait que cette dépense soit bien logiquement partagée à travers une mutualisation des coûts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents.

6/ Délibération pour octroyer à l'association les P'tits Montagnards une aide en faveur de la location d'un carroussel dans le cadre du marché de Noël



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

« Les P'tits Montagnards » organiseront à nouveau cette année le marché de Noël le samedi 10 décembre 2022 de 16h à 22h sur la place du marché à Cousance et en utilisant également les Halles.

Ce seront 35 exposants qui seront présents.

Afin de rendre ce bel événement encore plus attractif, les responsables du marché de Noël ont décidé d'installer un manège de type carroussel.

Le budget nécessaire pour implanter cette attraction est de 2 000 €.

La société OMG Hydraulique gérée par Mr Eddy Olivar participera à hauteur de 500 €.

L'association les P'tits Montagnards sollicitent notre commune pour une participation exceptionnelle de 800 €.

Le solde sera à la charge des P'tits Montagnards soit 700 €.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents.

7/ Délibération pour attribuer à titre exceptionnel au Groupement Foot Porte du Jura une subvention destinée à la création d'un album photos présentant chaque joueur de football



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Le Groupement Foot Porte du Jura a l'intention d'offrir à chaque licencié et dirigeant un album de type panini avec la photo et le poste de chaque joueur.

Cet album servira à tous à mieux se connaître et apportera aussi une cohésion dans chaque catégorie de joueurs.

Pour que ce projet puisse se mettre en œuvre le Groupement Foot Porte du Jura a besoin de la participation des collectivités liées à l'activité football sur leur territoire : Cousance, Beaufort-Orbagna, Saint-Amour, Condal, EPCI Porte du Jura.

Nous proposons d'octroyer une subvention d'un montant de 300 € au Groupement Foot Porte du Jura.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et un contre : Annie FORAS.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

8/ Délibération pour une subvention exceptionnelle versée à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Cousance pour leur contribution dans le cadre de la fête patronale

Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Dans le cadre de la fête foraine qui s'est déroulée en septembre dernier, nous avons souhaité poursuivre l'animation originale qui consistait à inviter les possesseurs de véhicules anciens sur le parking du « Parc de Loisirs En Lune » toute la journée du samedi.

Comme pour l'année précédente et afin d'apporter de l'attractivité nous avons à nouveau décidé d'offrir un repas casse croûte à chaque exposant.

L'amicale des Sapeurs Pompiers de Cousance a pris en charge cette mission tout en gérant la buvette pour son propre compte.

Aujourd'hui, nous devons restituer aux Pompiers le prix de revient des repas soit 25 repas à 8 € l'unité et 5 bières à 2 €, pour un total de 210 €.

Monsieur Philippe ROUX indique aux élus que le coût des incendies liés à la sècheresse et à la canicule qui ont sinistré un certain nombre de communes sur la Petite Montagne ont généré des coûts extrêmement importants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents.

9/ Délibération pour renouveler le contrat d'activité de Monsieur Jean GALLAT

pôle emploi

CAE

Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Le Contrat Unique d'Insertion de 15 heures hebdomadaires d'une durée de 6 mois, concernant Monsieur Jean Gallat arrive à échéance le 3 novembre 2022.

Sur notre demande, le Pôle des Solidarités du Conseil Départemental du Jura a accepté un renouvellement de cette convention pour une durée de 6 mois, à compter du 4 novembre 2022, pour une « Activité Citoyenne » de 15 heures hebdomadaires.

Rappelons que les charges salariales et patronales sont intégralement prises en charge par les pouvoirs publics.

Selon nos échanges, il y a de fortes probabilités que cette convention soit à nouveau renouvelée à l'issue de cette période de 6 mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents.

10/ Délibération pour la location à tire provisoire d'un logement communal situé 87 Grande Rue en faveur d'un couple sinistré qui résidait à Val-Sonnette



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Dernièrement un couple de jeunes habitants de Val-Sonnette a vu son habitation principale dont il est locataire totalement sinistré par un incendie.

Madame le Maire de Val-Sonnette a sollicité les communes environnantes afin que l'une d'elles puissent offrir à ces sinistrés un logement décent.

Nous détenons depuis peu un logement inoccupé situé au premier étage de la Mairie qui pourra leur être affecté aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel au prix exceptionnel de 250 € hors charges : chauffage, électricité, ordures ménagères et eau.
- Présence d'une caution personnelle solidaire.
- Titulaire d'une assurance de type multi risques habitation.
- Durée maximum de la location : 28 février 2023.
- Etablissement d'un bail selon ces conditions.

Le jeune couple a accepté les propositions.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

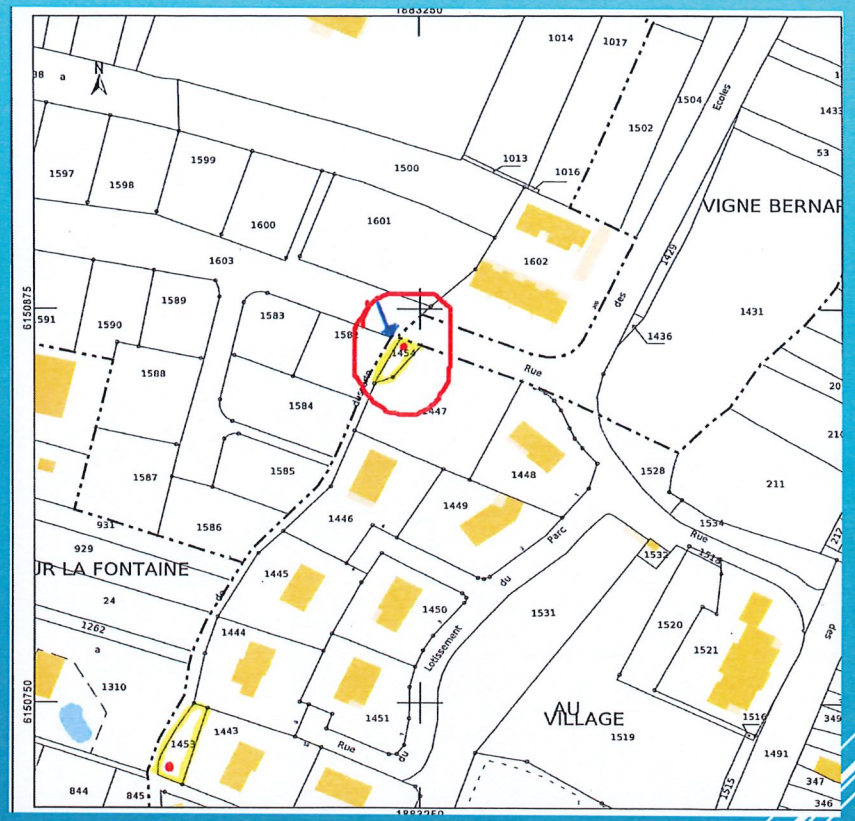
11/ Délibération vente d'une toute petite parcelle à Monsieur Kurt Cengiz



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Mr KURT Cengiz domicilié à 74150 CHENS SUR LEMAN vient d'acquérir la parcelle cadastrée 1447 qui appartenait à Mr JOSSERAND Michel. Notre commune est propriétaire de la petite parcelle cadastrée 1454 d'une superficie de 63 m2 et sur laquelle se situe un pin qui doit être impérativement abattu et évacué, car il est gênant pour les habitations qui vont se construire au sein des résidences des Vignes. En contre partie nous avons l'intention de planter de nombreux arbres dans ce nouveau quartier.



Le coût de cette opération représente un budget de 1044 € TTC. Nous proposons de céder cette parcelle à l'euro symbolique à Mr KURT qui prendra en charge l'intégralité des travaux liés à l'abattage du pin et des frais inhérents à cette vente.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents.

11/ Questions diverses



Monsieur Christian Bretin présente les dossiers.

Conseil Municipal du Mardi 11 Octobre 2022

Aménagement vestiaires, sanitaires et douche du gymnase

Monsieur le Maire indique aux élus que ces travaux sont quasiment terminés. Il reste à appliquer une peinture sur les murs qui conduisent à l'étage.

Quant aux clés, elles ont du faire l'objet d'une gestion très rigoureuse.

En effet, toutes les serrures ont été remplacées et ce sont près de 60 clés nouvelles qu'il a convenu de répartir très précisément. D'ailleurs un tableau récapitulatif fait apparaître tous les bénéficiaires.

Chaque clé a un coût. Aussi une caution de 50,00 euros est demandé à l'association qui bénéficie d'une nouvelle clé.

Toute reconfection de clé sera à la charge de l'association.

La salle contiguë au hall d'entrée du gymnase a elle aussi fait l'objet d'une réfection conséquente.

Il a été décidé de la dénommer « Salle Roger Boudet » ceci en mémoire de cet ancien maire cousançois qui a été à l'origine de la construction du gymnase.

A l'instar des salles de la Maison des Frères, la « Salle Roger Boudet » pourra être mise à disposition des association locales à titre gracieux mais toutefois à titre onéreux au profit de demandeurs non cousançois.

Place du Marché

Un nouvel enrobé sera appliqué sur la partie circulante de la place du Marché.

Le coût de ces travaux sera pris en charge par notre communauté de communes. La place du Marché sera fermée durant une semaine. Les dates précises seront communiquées tout prochainement.

Containers à verre

Au regard des difficultés à nettoyer convenablement les abords des containers, une plate- forme en enrobé de 50 m² sera mise en œuvre tout prochainement.

Parc Loisirs en Lune

Les sols souples de la plate forme des jeux pour enfants

C'est un projet long et difficile, car les entreprises sollicitées nous communiquent souvent des surfaces erronées voire des épaisseurs de résine qui ne sont pas toujours conformes et qui ne satisfont pas les critères sécuritaires.

Monsieur Daniel Lievin qui conduit ce dossier souhaite que le choix définitif soit fait rapidement pour une réalisation avant la fin de l'année.

Tubophones et moulin à eau

Ces deux jeux présentent aujourd'hui des défectuosités pour lesquelles nous souhaitons qu'elles soient corrigées rapidement.

Le professionnel en charge de ces petits travaux est contacté et interviendra rapidement.

Videosécurité

Monsieur le maire indique qu'une caméra « dite plaque minéralogique » et fixée à l'angle de la Grenette apporte des résultats insuffisants la nuit car la lecture des plaques est très éloignée.

Le technicien Inéo propose d'échanger cette caméra par une nouvelle beaucoup plus performante, Néanmoins l'actuelle caméra pourra être conservée et mis en place sur le secteur route de Fléria/Z.A. les Vauvres.

Effectivement, une lecture à cet endroit des plaques minéralogiques ne posera plus de problème selon le technicien Ineo car la lecture des plaques sera très rapprochée.

Ce dossier est en cours d'étude avant une prise de décision

Notre Dame du Chêne

Les travaux visant à consolider l'édifice sont maintenant terminés.

Il reste à aménager l'environnement paysager. Ces travaux devraient se mettre en œuvre sur la période automne / hiver.

Fleurissement

Nous sommes conviés le 15 novembre à Dijon au Conseil Régional dans le cadre de la remise des prix du labels des villes et villages fleuris.

Nous espérons que cette 2° fleur légitimement bien convoitée nous sera attribuée.

Cette réunion précèdera celle de la remise des prix départementaux, qui se déroulera le 19 novembre au Conseil Départemental du Jura.

Monsieur le maire remercie tous les acteurs du fleurissement que sont les membres de la commission environnement et fleurissement, les bénévoles et bien sûr nos salariés municipaux. Il note que la coordination de tous les acteurs est prise en charge par Nathalie Colonozet.

Nous souhaitons aussi faire appel à de nouveaux bénévoles qui pourront être source d'innovations et d'idées,

Opération Brioches

Cette traditionnelle « Opération Brioches » a permis la commercialisation de 420 brioches grâce aux bénévoles qui ont été pris en charge et coordonnés par Madame Josiane Bougaud.

Loto de la Chapelle Notre Dame du Chêne du 4 novembre

La préparation de ce loto est en cours.
Au delà des traditionnels bons d'achats, un appel aux dons a été réalisé auprès des commerçants, artisans et industriels du territoire.
Cette opération est appréciée par les professionnels. Ils répondent d'ailleurs très favorablement à nos sollicitations,
Madame Eliane Dauvergne demande aux élus leur participation autant que possible pour la fabrication de pâtisseries qui seront vendues aux entractes.

Médecins

Monsieur Xavier Rivatton demande des informations concernant la médecine générale à Cousance.
Préalablement, monsieur le maire explique aux élus les ambitions de la maison médicale de Saint Amour. Pour que celle-ci puisse se concrétiser, des travaux très conséquents devront être entrepris pour accueillir davantage de praticiens.
Effectivement, il n'y a plus aujourd'hui de locaux disponibles. Les travaux à prévoir représentent un budget de 1 600 000 euros et pourraient être toutefois aidés par des subventions à hauteur de 50 %.

Ce dossier est à l'état d'esquisse et sera proposé aux élus communautaires lorsque des éléments plus concrets existeront.

Concernant l'offre médicale cousançoise le maire indique que celle-ci avance de façon satisfaisante.

Il rappelle qu'un jeune médecin espagnol fait acte de candidature pour venir ici à Cousance avec son épouse infirmière et ses deux enfants.

Nous détenons des éléments encourageants sur ce médecin, sur ses qualifications et ses ambitions.

Notre approche qui consiste à faire venir ici à Cousance deux médecins par l'intermédiaire d'une plate forme de recrutement est pilotée par un collectif constitué par plusieurs élus cousançois.

Sont associés à ce collectif : Nathalie Luzy, pharmacienne à Cousance, René Mocchi, adjoint à Gizia et enfin les structures de tutelles qui coordonnent la médecine du Grand Lons à travers Jean Lambey et Séverine Moreau qui savent tous deux apporter leur professionnalisme et leur efficacité.

La convention établie avec la société de recrutement précise que le jeune médecin viendra à Cousance pour une semaine d'intégration.